

## Code de vie

Notre école est un milieu de vie communautaire où il est essentiel d'avoir des règles favorisant un climat positif et sécuritaire pour tes apprentissages. Ainsi tu pourras apprendre dans le respect et le bien-être.

Ton enseignant et tous les autres adultes de l'école appliqueront le code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

Dans notre école, toutes les manifestations de violence ou d'intimidation sont interdites en tout temps sous toutes formes et en tout lieu, y compris les médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Pour que tu comprennes mieux la différence entre la violence et l'intimidation, nous avons pensé qu'il serait important de te transmettre les définitions suivantes :

*En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :*

### **INTIMIDATION**

*« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

### **VIOLENCE**

*« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)*

Bref, le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, récréations, service de garde, service de surveillance des dîneurs, sorties, ...) ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

L'équipe de l'école Murielle-Dumont

## *Voici les 8 règles de notre code de vie\**

1. J'interagis de façon pacifique.
2. Je m'exprime avec calme et courtoisie.
3. Je suis calme dans l'école et je respecte le climat d'apprentissage.
4. Au son de la cloche, je prends mon rang immédiatement. À la deuxième cloche, je suis en silence.
5. Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école (annexe A).
6. J'apporte à l'école le matériel nécessaire à mes apprentissages et autorisé par l'équipe-école (annexe B).
7. J'adopte les conduites sécuritaires (annexe C).
8. Je prends soin du matériel et de l'environnement.

Une pyramide de conséquences suit pour chacune des règles. Le parent doit signer la pyramide le jour même. La durée et l'importance de chaque conséquence pourront être ajustées selon la gravité des gestes posés. Il appartiendra aux adultes de l'école d'analyser les différentes situations.

La direction se réserve le droit d'ajouter des retenues, des suspensions (internes ou externes) en tout temps à chacune des conséquences, selon la gravité du manquement.

Les mesures spéciales seront adaptées au type de manquement et à l'âge.

### **Privilèges**

Les élèves n'ayant pas reçu de pyramides à chacun des mois auront la chance de participer à une activité récompense.

---

\* Pour plus d'informations voir le tableau des valeurs et des règles sur le Portail-Parents

## **Annexe A – Code vestimentaire**

- Pantalon, jupe, bermuda :
  - bleu marine, uni, sans logo, ligne(s) ou dessin
- Chandail, chemise, t-shirt
  - blanc, uni, sans logo, ligne(s) ou dessin
- Cardigan ou veste
  - blanche, grise ou marine, uni, sans logo, ligne(s) ou dessin
- Chaussures à l'intérieur (pas de bottes d'intérieur ni de sandales de plage)

**Selon la saison, un manteau et des bottes sont essentiels à l'extérieur (jusqu'au message de la direction).**

### **Costume obligatoire d'éducation physique**

- T-shirt rouge de l'école
- Short sport bleu marine
- Souliers de course qui ne marquent pas

### **Interdit :**

- Jeans - peu importe le type, le tissu et la couleur
- Camisoles avec de petites bretelles ou des vêtements qui découvrent la taille ou jupes trop courtes
- Chapeaux ou casquettes à l'intérieur

## **Annexe B – Matériel non-autorisé** (sauf une permission de l'équipe-école)

- Appareils électroniques et cellulaires
- Cartes et autres objets de collections
- Gommages et confiseries (ex. : bonbons)
- Jouets

## **Annexe C – Mesures de sécurité**

- Rester dans la cour d'école
- Jouer dans le secteur qui m'est désigné.
- Descendre de mon vélo - dès mon arrivée dans la cour
- Éviter de grimper sur :
  - support à vélos
  - arbres / poteaux / escaliers
  - toits et conteneurs
- Rester assis lors des récréations intérieures.
- Marcher dans les corridors.





**5. Je m'habille selon la prescription de l'équipe-école.  
(annexe A)**

Date	Nom de l'intervenant	▲ Mesures d'aide _____	Signature d'un parent
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			

**6. J'apporte à l'école le matériel autorisé par l'équipe-école (annexe B).**

Date	Nom de l'intervenant	▲ Mesures d'aide _____	Signature d'un parent
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			
Date			

7. J'adopte les conduites sécuritaires.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide ▲ _____	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

8. Je prends soin du matériel et de l'environnement.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide ▲ _____	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

## BANQUE DE MESURES DE SOUTIEN ET DES CONSÉQUENCES

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien(MS)	Conséquences (éducatives et graduées) (C)
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soutien au développement des habiletés sociales;</li> <li>2. Pratique guidée;</li> <li>3. Récréations guidées;</li> <li>4. Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;</li> <li>5. Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;</li> <li>6. Rencontres individuelles avec le titulaire;</li> <li>7. Communication régulière entre l'école et la maison;</li> <li>8. Rencontre avec le TES;</li> <li>9. Rencontres individuelles avec la direction de l'école;</li> <li>10. Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;</li> <li>11. Contrat particulier « école/maison »;</li> <li>12. Contrat personnalisé avec renforcement positif;</li> <li>13. Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;</li> <li>14. Tutorat;</li> <li>15. Mentorat;</li> <li>16. Coaching;</li> <li>17. Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);</li> <li>18. Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);</li> <li>19. Mise en place d'un plan d'intervention;</li> <li>20. Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;</li> <li>21. Service EDA (conseil, Phare);</li> <li>22. Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);</li> <li>23. Etc.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avertissement (verbal ou écrit);</li> <li>2. Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);</li> <li>3. Geste réparateur;</li> <li>4. Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;</li> <li>5. Remboursement ou remplacement du matériel;</li> <li>6. Travaux communautaires;</li> <li>7. Réflexion écrite;</li> <li>8. Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;</li> <li>9. Retrait de privilège;</li> <li>10. Reprise du temps perdu;</li> <li>11. Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;</li> <li>12. Perte d'autonomie, déplacement limité;</li> <li>13. Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou non permis à l'école;</li> <li>14. Travail personnel de recherche;</li> <li>15. Présentation du travail de recherche;</li> <li>16. Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;</li> <li>17. Retenue pendant ou après les heures de cours;</li> <li>18. Retenue à l'heure du dîner</li> <li>19. Suspension interne ou externe;</li> <li>20. Implication du SPVM;</li> <li>21. Rencontre élève-intervenant de l'école;</li> <li>22. Travail personnel de recherche;</li> <li>23. Révocation d'inscription;</li> <li>24. Expulsion de la commission scolaire*;</li> <li>25. Etc.</li> </ol> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">*mesures exceptionnelles</p>

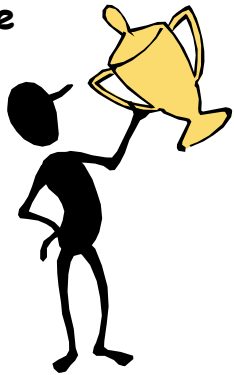


# Privilèges

Signature d'un  
parent

Signature d'un  
parent

Votre enfant  
participera à l'activité-  
récompense



- septembre
- octobre
- novembre
- décembre
- janvier

---

---

---

---

---

- février
- mars
- avril
- mai
- juin

---

---

---

---

---

Votre enfant ne  
participera pas à  
l'activité-récompense



- septembre
- octobre
- novembre
- décembre
- janvier

---

---

---

---

---

- février
- mars
- avril
- mai
- juin

---

---

---

---

---



